

Préavis municipal N° 2/2021

Création de deux rampes d'accès au bus sur la route de Bovon au niveau de la Grande Salle, réfection de la zone Nord-Ouest de la Grande Salle et création d'un WC public

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Préambule

La DGMR a planifié en hâte, pour la rentrée scolaire d'août 2021, la nouvelle ligne de transport public TL n° 58 pour l'acheminement des élèves qui se rendront au gymnase de Business Village à Bussigny. Ces bus à deux étages poursuivront leur parcours jusqu'à la gare de Cossonay-Penthalaz et même, aux heures de pointe scolaires, jusqu'au Pré-aux-Moines à Cossonay. Cette nouvelle ligne permettra le transport des écoliers de Mex, Vufflens-la-Ville et Penthalaz vers les collèges de Penthalaz et Cossonay et retour. Deux arrêts sont prévus à Vufflens-la-Ville, l'un vers la Grande Salle, qui fait l'objet du présent préavis, et l'autre aux endroits actuels des arrêts des bus CarPostal de la ligne 56 sur la Grand-Rue. Au niveau de ces emplacements l'assise de la chaussée sera renforcée afin d'éviter que les nombreux passages des bus provoquent rapidement des ornières importantes.

Afin de nous permettre d'éviter la construction de rampes d'accès supplémentaires au niveau des arrêts prévus devant l'église et la fontaine de la Grand-Rue, la conception de l'arrêt devant la Grande Salle doit être parfaitement conforme aux exigences de la LHand. L'Avacah, que nous avons consultée, émet un avis favorable pour autant qu'un des arrêts de Vufflens-la-Ville soit conforme aux exigences de la loi. Pour faciliter l'accès aux bus des personnes à mobilité réduite, une place de parc leur sera réservée.

Compte tenu de la présence sur place d'une entreprise de génie civil et du fait que les grilles-gazon des places de parc de la Grande Salle sont fortement soulevées par les racines des platanes, le préavis prévoit une remise en état de ce secteur. 8 places de parc sont ainsi maintenues et un parking vélos de 5 mètres de large est créé.

En 2019, le Conseil Communal a amendé le préavis 14/2019 "Crédit d'étude pour la création de WC publics et l'extension de la déchetterie". Le rapport de minorité du Conseiller Guillaume de Büren, accepté par le Conseil, demandait à la Municipalité d'étudier trois alternatives de création de WC soit au niveau du Carnotzet, de la façade Nord-Ouest de la Grande Salle ou en façade Ouest de la crèche des Lucioles. Un crédit de Fr. 30'000.- était accordé à la Municipalité. Le plan annexé fait état de l'étude qui a été réalisée. Le présent préavis suggère la création d'un WC public, accessible aux handicapés, dans le local technique au Nord-Ouest de la Grande Salle. Le WC public sera mis en passe, ce qui permet la programmation d'une fermeture nocturne pour éviter des déprédations. Afin de rendre ce WC public également accessible aux personnes à mobilité réduite, une rampe sera créée depuis la porte du local en direction du Sud.

Vu cet élément supplémentaire du projet, et compte tenu de l'état obsolète de toute la surface goudronnée au Nord-Ouest de la Grande Salle, le préavis englobe sa remise en état par la pose d'un revêtement bitumineux.

La décision définitive de créer une nouvelle ligne de transport public Bussigny-Cossonay-Penthalaz nous a été communiquée par la DGMR au début du mois de décembre 2020. L'offre prévoit une cadence horaire dans chaque sens et des bus supplémentaires aux heures d'acheminement des élèves. Elle améliore grandement la mobilité pour notre population et réduit les coûts de transport scolaires. Elle nous contraint cependant à réaliser les travaux avant août 2021 car il n'est pas concevable de faire descendre des voyageurs sur la bande herbeuse à droite en venant de Penthaz. Dans l'urgence de la situation, les coûts du projet figurant dans notre préavis sont basés sur une estimation du bureau d'ingénieurs au lieu d'être inhérents aux soumissions rentrées. Dès que possible la soumission sera envoyée à 5 entreprises de génie civil.

Concernant la création du WC public, une offre indicative par corps de métier a été demandée à sept entreprises locales et régionales. Sur la base du descriptif définitif des travaux de chacune de ces entreprises, deux offres par corps de métier seront demandées.

Le projet

Après des relevés sur le terrain, l'organisation d'une course d'essai par les TL le bureau d'ingénieurs Gérard Chevalier SA à Morges établira le cahier des charges qui sera envoyé aux entreprises de génie civil.

Descriptif du projet par le bureau d'ingénieurs (plan annexé) :

Un arrêt de bus est implanté sur la route de Bovon en face de la Grande Salle. Cet arrêt est situé sur le domaine public, des éléments existants sont utilisés, tels que trottoir, des éléments de récolte des eaux de surface et d'éclairage public.

Le projet a été soumis préalablement au voyer des routes (DGMR), aux Transports publics de la région lausannoise SA (TL), ainsi qu'à l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (Avacah). Ce projet a préalablement été accepté.

Le projet consiste :

- Création de deux quais de 15,0 m de long surélevés de 22 cm à 16 cm
- Largeur des quais : 1.5 à 2.0 m
- Création de 3 rampes d'accès
- Renforcement de la chaussée par une zone bétonnée au droit des quais afin de limiter l'orniérage
- Renforcement de la chaussée, fondation et revêtement de surface (béton + enrobé) sur 170m²
- Marquage et signalisation
- Éclairage public (1 luminaire)

La largeur de la chaussée de 6,0 m au droit des quais permet le croisement des véhicules lors de l'arrêt d'un bus. L'arrêt est desservi par le réseau de cheminement piétonnier existant. Il est conforme aux normes « LHand ».

Grande Salle

Une zone située au Nord-Ouest de la Grande Salle est en mauvais état et nécessite un assainissement. Dans ce cadre, il est prévu de réorganiser la zone de parking et de créer une place réservée aux personnes à mobilité réduite. Les travaux consistent en :

- Réfection des couches de surfaces
- Enrobé : 470 m²
- Pavés gazon : 185 m²
- Maintien de deux arbres existants
- Création et marquage de 8 places de parc et un parking à vélos de 5 mètres de large (les grilles-gazon existantes et déformées seront remplacées)
- Création d'une place pour personnes handicapées
- Maintien de 5 places de parc existantes à l'Ouest avec un nouveau marquage

WC public Grande Salle (plan annexé) :

Un WC public accessible aux personnes handicapées est créé dans le local existant de la chaufferie. De manière à garantir son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une rampe avec un palier en enrobé est créée (longueur : 3.85 m / Largeur : 1.2 m / Pente : 3 %).

Partie d'ouvrage	Coûts estimatifs des travaux (TTC)			
	Coûts totaux	Arrêt bus	Parking et accès Grande Salle)	WC y.c. rampe
Génie civil	237'500.-	149'000.-	84'000.-	4'500.-
Eclairage public	4'000.-	4'000.-		
Divers, marquages, signalisation, expertise chaussée	5'300.-	2'800.-	2'500.-	
Second œuvre, WC	22'000.-			22'000.-
Honoraires, architecte, géomètre, autorisations	46'400.-	29'400.-	13'000.-	4'000.-
Divers et imprévus	<u>27'000.-</u>	<u>15'600.-</u>	<u>8'700.-</u>	<u>2'700.-</u>
Sous-totaux des travaux	342'200.-	200'800.-	108'200.-	33'200.-
TVA (7,7 %)	<u>26'400.-</u>	<u>15'500.-</u>	<u>8'300.-</u>	<u>2'600.-</u>
TOTAL arrondi (Fr.)	368'600.-	216'300.-	116'500.-	35'800.-

Les offres

Toutes les offres, procédure sur invitation, seront ouvertes, en présence de représentants de la Municipalité et du bureau Gérard Chevalier SA, conformément aux modalités définies dans les appels d'offres. Un procès-verbal des prix soumis sera rédigé sur le champ.

Financement et amortissement

Le financement sera assuré par nos fonds propres ou/et par un recours à l'emprunt au taux le plus favorable du marché actuel.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite donc du Conseil communal l'autorisation de contracter un emprunt d'un montant maximum Fr. 368'600.-, destiné à la création de deux rampes d'accès au bus sur la route de Bovon, la réfection de la zone de parcage en pavés gazon, la pose d'un revêtement bitumineux sur la surface goudronnée au Nord-Ouest de la Grande Salle et la création d'un WC public avec rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de Fr. 16'000.- par année.

La dépense proposée, même si elle ne figure pas dans le plan des investissements, respecte le plafond d'endettement décidé par le Conseil communal.

Conclusions

Pour les raisons indiquées dans ce préavis, l'ouverture de la nouvelle ligne TL 58 nous contraint à réaliser les deux rampes avant le mois d'août. L'état de la zone de parcage en grilles-gazon et de la surface goudronnée nécessitaient tôt ou tard la réfection suggérée.

Cette réalisation globale permet une économie d'échelle. De plus, la création d'un WC public, avec rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, répond aux souhaits du Conseil Communal.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration de la mobilité pour nos habitants, d'une réduction des coûts de transport scolaires et redonnent un aspect convenable aux abords de notre Grande Salle. Par ailleurs, la création d'un WC public dans le périmètre d'une place de jeu intergénérationnelle, prochainement réaménagée, est indispensable. Ce dossier sera soumis à l'enquête publique.

Nous vous prions dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter nos propositions en adoptant la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 2/2021 du 24 février 2021 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

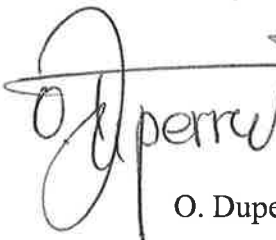

d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 368'600.- pour :


1. La création de deux rampes d'accès au bus sur la route de Bovon au niveau de la Grande Salle, réfection de la zone Nord-Ouest de la Grande Salle et création d'un WC public.
2. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de Fr. 368'600.- destiné à financer les investissements décrits ci-dessus.

3. d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans, les charges s'élèveront annuellement à Fr. 16'000.- (amortissement et intérêts).

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
	
O. Duperrut	S. Böhlen



Annexes : 3 plans

Vufflens-la-Ville, le 24 février 2021

Dossier traité par Michel Gruaz